



---

**DIFFUSION INTERNE**

---

- Métier : tous
- Destinataires : BF, Secteur Poste, SD, Coordonnateurs, Formateurs
- Objet : CNSST La Poste
- Suivi par : Thierry ROUX et Christophe BRUNE

Cher(e)s Camarades,

Une CNSST La Poste s'est tenue le 26 janvier dernier par Teams ayant pour ordre du jour : **Coronavirus, point d'actualité**.

Cette réunion se tient à la suite de la parution le 25 janvier du nouveau protocole national SST en entreprise (joint en annexe).

**Le télétravail** ne sera plus obligatoire dès le 2 février 2022 mais recommandé. La direction indique qu'à partir de cette date, l'avenant ou la convention signé individuellement par les postier(e)s permettra le télétravail dans les termes de l'avenant à l'accord national télétravail de 2018.

FO demande une période transitoire pour quelques semaines de 2 jours de télétravail, ce que la direction refuse.

FO demande une visibilité quant à l'octroi de 4 jours de télétravail dans les Branches, confirmation que cela n'a pas été accordé : "il n'y a pas eu de demande des postier(e)s".

Rappel : les indemnités télétravail peuvent démarrer à la date de la demande, si celle-ci est acceptée, avec effet rétroactif.

**Quelques informations complémentaires :**

La grippe se rajoute au Covid en ce moment.

**COVID** : Nous sommes sur la partie haute de la courbe. Le fait qu'il y a plus de tests réalisés donne une impression que plus de monde est touché, mais certains font des tests alors qu'ils n'ont pas de symptômes. Nous devrions atteindre le pic fin janvier.

### **Absentéisme :**

- BSCC, à ce jour toujours élevé à 11% (au lieu de 8,5% habituellement).
- SF, au 24/01 légère baisse à 8,6% (plus de 9% les semaines précédentes).
- Transverse, stable à 4,72%, toujours dû au télétravail.
- BGPN, stable à 13% d'absentéisme et 1% de Bureaux de Poste fermés.

**Le Pass sanitaire devient Pass vaccinal.** Il concerne les SST, certains agents de la DT et le Musée de La Poste.

BGPN, les conseillers bancaires ne font pas du télétravail à domicile, ils le font sur des bureaux déportés (expérience en cours la BGPN reviendra vers nous).

### **Demandes des Organisations Syndicales :**

- Connaitre le nombre de clusters : les membres des CHSCT en sont informés.
- Demande la neutralisation des primes, même après décembre pour la prime d'équipe (neutralisée uniquement du 20 au 31 décembre 2021).
- Demande de la même neutralisation pour les primes Colis.
- Le Docteur HAVETTE précise que les purificateurs d'air ne sont pas des solutions pérennes à prévoir mais des solutions transitoires après études et en attendant des mesures pérennes d'aération.
- FO demande des précisions quant à l'information des CHSCT sur les résultats de l'étude CO2 passée et à venir. Nous rappelons les points de vigilance à avoir pour les DCN et les RIE en sous-sol sans ouvertures vers l'extérieur. Les Branches s'engagent à faire des rappels d'informations si nécessaire.
- Nous prenons acte de la nouvelle composition des CNSST (2 représentants par OS représentative), apprise par la "documentation professionnelle" le 17 janvier dernier.

Nous rappelons que la SST est une priorité et que la présence de la DRH, Valérie DECAUX, lors de prochaines CNSST serait un signe positif en ce sens.

Vous trouverez en pièces jointes, outre le protocole sanitaire en entreprise déjà mentionné plus haut :

- L'attestation de déplacement dérogatoire pendant le couvre-feu pour La Réunion ;
- L'attestation de déplacement professionnel pour La Martinique ;
- Le mail adressé à la ligne managériale le 27 janvier.

Prochaine CNSST La Poste le 1er mars.

Amitiés syndicalistes.